

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-06
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05
CONCERNANT LA TARIFICATION MUNICIPALE
POUR CERTAINS BIENS, ACTIVITÉS ET SERVICES POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 30 juin 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé à la même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Municipalité de Brigham décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'item suivant est ajouté dans l'article **1.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE** du Règlement numéro 2025-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2026 :

« 1.1.7 FRAIS POUR UNE DEMANDE DE CONFIRMATION DE TAXES

| | |
|---|------------|
| Reçue par un citoyen | sans frais |
| Reçue par une notaire ou une institution financière » | 50 \$ |

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Brigham, ce 7 juillet 2026.

Philippe Dunn
Maire

Yan Zurbach
Greffier par intérim
